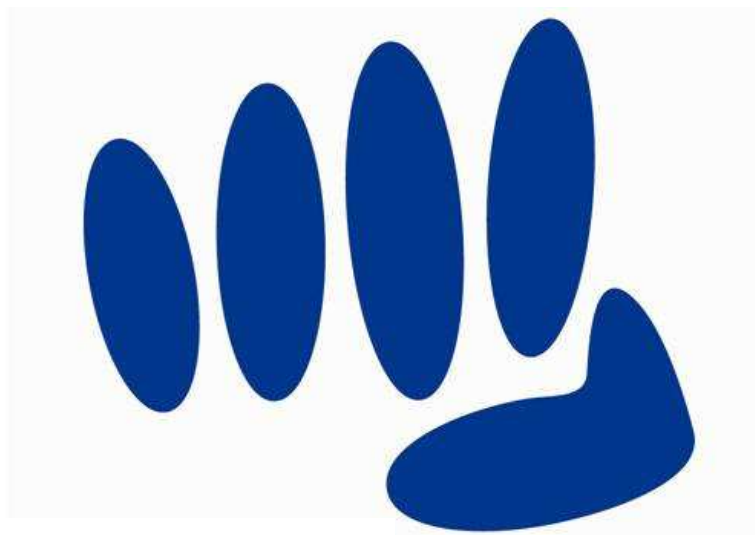


Le texte complet du présent livret est téléchargeable sur le site internet

De la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées



www.ffkarate.fr

CODE DE L'ETHIQUE

JE VAIS PARTICIPER A UNE COMPETITION

Je m'assure que je suis bien inscrit à cette rencontre sportive.

Je vérifie que mon passeport est à jour et comporte :

- les timbres de licence nécessaires ;
- mon certificat médical de non contre-indication à la compétition ;
- si je suis mineur, l'autorisation parentale d'y participer,
- pour un championnat, mon justificatif de nationalité française.

**Je contrôle l'état de mon karaté-gi,
de mes ceintures, de mes protections.**

**Je contrôle que je suis bien au poids
dans la catégorie où je suis inscrit.**

JE TIENS A BIEN ME COMPORTER

J'applique les consignes des organisateurs.

**Je respecte mes adversaires sur le tatami
et en dehors de l'aire de compétition.**

Je respecte les décisions des arbitres et des juges.

Je reste digne dans la défaite comme dans la victoire.

**J'invite ceux qui m'accompagnent à m'encourager
avec la plus grande sportivité.**

Je donne par mon comportement une bonne image de ma discipline.

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	page 8
----------------------------	---------------

LE MOT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
---	----------

TABLEAUX DE SYNTHESE	11
-----------------------------	-----------

- CHAMPIONNATS COMBATS – COUPES COMBATS	12-13
- CHAMPIONNATS KATAS – COUPES KATAS	14-15
- COUPES COMBINEES	14-15
- CATEGORIES D'AGES	16-17-18
- CATEGORIES DE POIDS	16-17-18

REGLEMENT DES COMPETITIONS	19
-----------------------------------	-----------

I – LES DIFFERENTS ACTEURS : RÔLES ET RESPONSABILITES	20
--	-----------

1 – LE GROUPE DE PILOTAGE DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	
2 – LE PRESIDENT FEDERAL ET LE BUREAU DIRECTEUR	
3 – LES COMPETITEURS	
4 – LES CLUBS	
5 – LES DEPARTEMENTS	
6 – LES LIGUES	
7 – ADMINISTRATION DES COMPETITIONS	
8 – LA COMMISSION FEDERALE D'ORGANISATION SPORTIVE	
9 – L'ARBITRAGE	
10 – LE MEDICAL	
11 – LA COMMUNICATION	

II – LES COMPETITIONS : REGLES GENERALES	24
---	-----------

1 – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE : phases qualificatives et finales	
2 – LES COUPES DE FRANCE	
3 – LES ENTENTES SPORTIVES	
4 – LES COMPETITEURS ETRANGERS	
5 – LES SURCLASSEMENTS	
6 – L'ENVOI DES INSCRIPTIONS	

III – LES COMPETITIONS : LE DEROULEMENT

27

- 1 – LES INSCRIPTIONS
- 2 – LES QUALIFICATIONS
- 3 – LES HORS QUOTAS
- 4 – LE CONTROLE DES PASSEPORTS
- 5 – LA PESEE
- 6 – LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS
- 7 – LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES
- 8 – COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS
- 9 – LES CADRES TECHNIQUES ET LES PROFESSEURS

LISTE DES COMPETITIONS

30

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL - **COMBATS**
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS 31
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** MINIMES 32
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** CADETS 33
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** JUNIORS 34
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** JUNIORS par EQUIPES 35
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** ESPOIRS 36
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** SENIORS 37
- CHAMPIONNAT DE LIGUE - **COMBATS** SENIORS par EQUIPES 38
- OPEN DES INTER-REGIONS - **COMBATS**
MINIMES CADETS JUNIORS SENIORS 39
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** MINIMES 40
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** CADETS 41
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** JUNIORS 42
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** JUNIORS par EQUIPES 43
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** ESPOIRS 44
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** SENIORS 2ème division 45
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** SENIORS 1ère division 46
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** SENIORS par EQUIPES 2ème D 47
- CHAMPIONNAT DE FRANCE - **COMBATS** SENIORS par EQUIPES 1ère D 48
- CHAMPIONNATS DE FRANCE VETERANS - **COMBATS – KATAS** 49
- COUPE DE FRANCE - **COMBATS** SENIORS 50
- COUPE DE FRANCE - **COMBATS** SENIORS par EQUIPES 51
- COUPE DE FRANCE - **COMBATS** ESPOIRS 52
- COUPE DE FRANCE - **COMBATS** MINIMES / CADETS / JUNIORS 53
- COUPE DE FRANCE - **COMBATS** JUNIORS par EQUIPES 54

- COUPES DE ZONES NORD et SUD - COMBATS MINIMES / CADETS / JUNIORS	55
- OPEN ADIDAS - COMBATS – MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS	56
- OPEN DE FRANCE - COMBATS – CADETS / JUNIORS / ESPOIRS	57
- CHAMPIONNATS DE LIGUE - KATAS MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS	58
- CHAMPIONNATS DE LIGUE - KATAS par EQUIPES CADETS / JUNIORS / SENIORS	59
- CHAMPIONNATS DE FRANCE - KATAS MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS	60
- CHAMPIONNATS DE FRANCE - KATAS par EQUIPES CADETS - JUNIORS / SENIORS	61
- COUPES DE FRANCE - KATAS MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS	62
- COUPES DE FRANCE - KATAS CADETS - JUNIORS / SENIORS par EQUIPES	63
- COUPE DEPARTEMENTALE ENFANTS - COMBATS POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS	64
- COUPE DE LIGUE ENFANTS - COMBATS ELITE POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS	65
- COUPE DE LIGUE ENFANTS - COMBATS HONNEUR POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS	66
- OPEN DES INTER-REGIONS ENFANTS - COMBATS PUPILLES / BENJAMINS	67
- COUPE DE FRANCE ENFANTS - COMBATS PUPILLES / BENJAMINS	68
- COUPE DEPARTEMENTALE ENFANTS - KATAS POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS	69
- COUPE DE LIGUE ENFANTS - KATAS ELITE POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS	70
- COUPE DE LIGUE ENFANTS - KATAS HONNEUR POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS	71
- COUP DE LIGUE ENFANTS – KATAS POUSSINS – PUPILLES / BENJAMINS – MINIMES PAR EQUIPES	72
- OPEN DES INTER-REGIONS ENFANTS - KATAS PUPILLES / BENJAMINS	73
- COUPE DE FRANCE ENFANTS - KATAS PUPILLES / BENJAMINS	74

- COUPE DE LIGUE COMBINEE ENFANTS - KATAS / COMBATS PUPILLES / BENJAMINS	75
- COUPE DE LIGUE COMBINEE - KATAS / COMBATS MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS	76
- COUPE DE LIGUE COMBINEE - KATAS / COMBATS PAR EQUIPES SENIORS	77
- COUPE DE FRANCE COMBINE - KATAS / COMBATS MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS	78
- COUPE DE FRANCE COMBINE - KATAS / COMBATS PAR EQUIPES SENIORS	79
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES KATAS / COMBATS PAR EQUIPES JUNIORS / SENIORS	80
- COUPES DES ZONES NORD et SUD KARATE JUTSU	82
- CHAMPIONNAT DE FRANCE KARATE JUTSU	83
- COUPE DES ZONES NORD et SUD KARATE CONTACT	84
- CHAMPIONNAT de FRANCE KARATE CONTACT	85
- COUPE DE LIGUE DES CORPORATIONS - KATAS / COMBATS	86
- COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS - KATAS / COMBATS	88
- CHALLENGE BODY KARATE	90

COMPETITIONS NON OFFICELLES 92

Fiche technique LE RELAIS DES MAITRES	95
Fiche technique LA COUPE DU PETIT SAMOURAI	97
Fiche technique LES KIMONOS D'OR	99
Fiche technique CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES JEUNES GUY BERGER	102
FICHE EXPLICATIVE DU DOUBLE REPECHAGE	104

REGLEMENTS D'ARBITRAGE 105

- REGLEMENT COMBATS	106
- REGLEMENT COMBATS ENFANTS	123
- REGLEMENT KATAS	135
- REGLEMENT KARATE JUTSU	145
- REGLEMENT KARATE CONTACT	148
- REGLEMENT KARATE SEMI CONTACT	153
- REGLEMENT COMBINE KATAS / COMBATS IPPON SHOBU	157
- REGLEMENT COMBINE KATAS / COMBATS ENFANTS	165
- REGLEMENT CHALLENGE BODY KARATE	167
- COUPE DE FRANCE UNSS	168

LE MOT DU PRESIDENT

J'ai beaucoup de plaisir à vous présenter les nouveaux règlements de compétition et d'arbitrage qui vont encadrer l'organisation de nos manifestations sportives tout au long de la saison 2011 – 2012.

Cette année, les importantes modifications du règlement d'arbitrage qui ont été testées tout au long de la saison précédente ont permis la rédaction d'un règlement abouti, permettant aux combattants de mettre en valeur leurs qualités sportives.

Il s'agit comme l'a souhaité le Président de la Fédération mondiale de karaté, Monsieur Antonio ESPINOS, de permettre aux combattants l'expression d'un karaté plus vigoureux, valorisant l'exécution des techniques sportives et diminuant l'importance négative des sanctions.

Il importe donc de mesurer les changements de cette nouvelle réglementation qui s'illustreront de deux manières très visibles, notamment pour ce qui concerne la force des coups portés et le rôle des arbitres et des juges.

Ainsi, tous les coups au corps seront toujours comptés comme des techniques valables.

Dans le cas où ils ne seraient pas maîtrisés, notamment au visage, ils seront pénalisés, mais sans rapporter de point à l'adversaire.

Par ailleurs, la répartition des fonctions des arbitres et des juges sera clairement établie.

Les arbitres assureront les civilités et animeront le combat. Ils solliciteront l'avis des juges pour attribuer des pénalités.

Attribuer les points sera par contre exclusivement de la responsabilité des juges.

Cette nouvelle forme d'arbitrage devra aboutir à la réalisation de combats aux techniques plus réalistes, qui verront la victoire décernée à ceux qui auront le plus marqué de techniques. La réglementation internationale devrait être votée en tous points conformes à la réglementation française.

Le spectacle du karaté devrait donc retrouver une forme de crédibilité que tous ses amateurs apprécieront.

Je souhaite donc à tous une très bonne année sportive.

**Le Président de la Fédération
Francis DIDIER**

LE MOT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'essentiel des renseignements qui contribueront à vous assister, soit dans l'organisation des compétitions dont vous aurez la charge, soit pour y faire participer vos élèves ou pour y participer vous-même.

Le règlement des compétitions et d'arbitrage contient d'abord des **tableaux de synthèse** qui présentent l'ensemble des compétitions qui se dérouleront durant la saison à venir, et qui récapitulent les catégories d'âge et de poids qui seront mises en œuvre.

Il présente ensuite en une douzaine de pages les **règles générales** qui encadrent l'organisation et le déroulement de la quasi-totalité des manifestations.

Les **compétitions officielles** sont ensuite listées une à une.

Des compétitions nouvelles la saison passée sont confirmées cette année.

S'agissant d'abord des **Qualifications pour les coupes de France kata et combats Pupilles – Benjamins**, les ligues organiseront encore deux compétitions régionales :

- une première coupe dite Elite qui qualifiera les deux finalistes (en combat) ou les deux finalistes et les deux 3èmes (en kata) pour la Coupe de France ;
- quelques temps après, une seconde coupe dite Honneur, à laquelle ne pourront pas participer les finalistes de l'édition Elite (les médaillés pour les katas).

Les deux finalistes de la compétition Honneur seront également qualifiés pour la Coupe de France.

Par ailleurs, le **Championnat de France par équipes combats** concernant les catégories des seniors hommes et des seniors femmes sera encore divisé en deux tournois différents :

- le championnat de France 2^{ème} Division qui regroupera dans un tableau traditionnel les équipes qualifiées au championnat de France par les compétitions de ligue. Les équipes déjà qualifiées dans le championnat de France 1^{ère} Division ne participeront pas à ces qualifications.

Les finalistes du championnat de France 2^{ème} Division seront qualifiés au championnat de France 1^{ère} Division ;

- le championnat de France 1^{ère} Division des clubs qui fera se rencontrer les meilleures équipes en deux poules de cinq équipes pour la compétition des hommes, et deux poules de quatre équipes pour la compétition des femmes. Dans ce tournoi, les deux premiers de chaque poule accéderont à la finale

Les derniers de chaque poule du championnat de France 1^{ère} Division seront rétrogradés la saison suivante dans le championnat de France 2^{ème} Division.

Enfin, les Compétitions par équipe Kata seront encore organisées dans les catégories suivantes :

- seniors hommes et seniors femmes ;
- cadets – juniors hommes et cadettes – juniors femmes ;
- benjamins – minimes garçons et benjamins – minimes filles ;
- poussins – pupilles mixtes.

Les clubs pourront engager une ou plusieurs équipes dans les compétitions départementales et des ligues.

La réalisation des bunkaï est réservée au plan national aux finales et aux matchs pour la 3^{ème} place.

Par ailleurs, des modifications diverses ont été apportées à certaines des compétitions existantes. D'ores et déjà, je vous en indique quelques grands éléments.

La compétition interrégionale sera cette année un **OPEN INTER REGION**. Elle concernera toutes les catégories, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors pour la compétition des combats et les catégories Pupilles et Benjamins pour la compétition des katas.

Les finalistes des compétitions de ligue ne pourront pas y participer.

Les médaillés de ces compétitions seront qualifiés pour les Coupes ou Championnats de France correspondants.

Enfin, un **championnat de France des Espoirs**, créé sur la base des catégories de poids des Seniors verra le jour.

En plus des compétitions officielles, s'agissant notamment des enfants et des jeunes des PPB, des formes de **compétition plus ludique** seront à nouveau proposées aux ligues et aux départements. J'espère qu'elles seront mises en application pour que les plus jeunes puissent trouver dans les compétitions officielles mais aussi dans ces compétitions amicales, les meilleures raisons de se sentir bien dans notre fédération.

La lecture du livret se termine enfin par le **Règlement d'arbitrage** présenté dans sa version complète.

Ce **règlement des compétitions et d'arbitrage** est donc un document important. Sa lecture complète est impérative. Je vous en souhaite un très bon usage. Je formule le vœu qu'il vous sera très utile.

Le Directeur Technique National
Dominique CHARRE

TABLEAUX DE SYNTHESE

CHAMPIONNATS ET COUPES COMBATS

CHAMPIONNATS	COMBATS	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Département	individuel			
	équipe			
Ligue	individuel			
	équipe			
Inter-région	individuel		✓	✓
National	individuel			
	équipe			
COUPES	COMBATS	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Département	individuel	✓	✓	✓
	équipe			
Ligue Elite et Ligue Honneur	individuel	✓	✓	✓
	équipe			
Zones nord / sud	individuel			
National	individuel		✓	✓
	équipe			

Compétition individuelle

✓ **AUTORISEE** aux compétiteurs étrangers

☑ **NON** autorisée aux compétiteurs étrangers

Les compétitions par équipes sont ouvertes aux étrangers

SAISON 2011 – 2012

Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 - 20 ans
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> J2	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> J2	<input checked="" type="checkbox"/> J2
		C2	J2	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> J2	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> J2	<input checked="" type="checkbox"/> J2
		C2	J2	J2
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 - 20 ans
<input checked="" type="checkbox"/> B2	<input checked="" type="checkbox"/> M2	<input checked="" type="checkbox"/> C2		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> J2	<input checked="" type="checkbox"/> J2
		C2	J2	J2

B2 surclassement des Benjamins 2^{ème} année autorisé
M2 surclassement des Minimes 2^{ème} année autorisé
C2 surclassement des Cadets 2^{ème} année autorisé
J2 surclassement des Juniors 2^{ème} année autorisé

CHAMPIONNATS ET COUPES KATAS

CHAMPIONNATS KATAS		Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Département	individuel			
	équipe			
Ligue	individuel			
	équipe			
National	individuel			
	équipe			

COUPES KATAS		Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Département	individuel	✓	✓	✓
	équipe	Poussins	Pupilles	Benjamins
Ligue Elite et Ligue Honneur	individuel	✓	✓	✓
	équipe	Poussins	Pupilles	Benjamins
National	individuel		✓	✓
	équipe			

OPEN DES INTER REGIONS KATAS		Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
	individuel		✓	✓

COUPES COMBINEES		Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Ligue	individuel	✓	✓	✓
National	individuel			

SAISON 2011 - 2012

Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 - 20 ans
✓	✓	✓	✓	
			J	
✓	✓	✓	✓	
	Cadets Juniors M		J	
✓	✓	✓	✓	
	Cadets Juniors M		J	

Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 - 20 ans
Minimes				
Minimes				
✓	✓	✓	✓	
	Cadets Juniors		J	

Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 - 20 ans

Minimes	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Séniors par Equipes
	✓	✓	✓	✓
	✓	✓	✓	✓

J surclassement des Juniors autorisé

Catégories d'âges				
Individuels	Mini poussins	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Masculins Féminines	nés après 2005	nés en 2004 - 2005	nés en 2002 - 2003	nés en 2000 - 2001

Catégories de poids				
	Mini poussins	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Féminines				
	-20	-20	-25	-30
	-25	-25	-30	-35
	-30	-30	-35	-40
	-35	-35	-40	-45
	35 et +	-40	-45	-50
		40 et +	45 et +	50 et +
Masculins				
	-20	-20	-25	-30
	-25	-25	-30	-35
	-30	-30	-35	-40
	-35	-35	-40	-45
	-40	-40	-45	-50
	40 et +	-45	-50	-55
		45 et +	50 et +	55 et +

Saison 2010 – 2011				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 à 20 ans
nés en 1998 - 1999	nés en 1996 - 1997	nés en 1994 - 1995	1993 et avant	1991 1992 1993

Saison 2010 – 2011				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Séniors 18 ans et +	Espoirs 18 19 20 ans
-40	-47	-48	-50	-50
-45	-54	-53	-55	-55
-50	54 et +	-59	-61	-61
-55		59 et +	-68	-68
55 et +			68 et +	68 et +
			OPEN	OPEN
-40				
-45	-52	-55	-60	-60
-50	-57	-61	-67	-67
-55	-63	-68	-75	-75
-60	-70	-76	-84	-84
-65	70 et +	76 et +	84 et +	84 et +
65 et +			OPEN	OPEN

Les catégories de poids des Espoirs peuvent varier en fonction des compétitions et peuvent être réduites aux catégories internationales.

Catégories d'âges des Vétérans				
Individuels	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 65 ans et +
Masculins Féminines	nés entre 1966 et 1976	nés entre 1956 et 1965	nés entre 1946 et 1955	nés avant 1946
Catégories de poids des Vétérans				
	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 65 ans et +
Féminines				
	-55	-55	-55	-55
	-61	-61	-61	-61
	-68	-68	-68	-68
	68 et +	68 et +	68 et +	68 et +
Masculins				
	-67	-67	-67	-67
	-75	-75	-75	-75
	-84	-84	-84	-84
	84 et +	84 et +	84 et +	84 et +

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I – LES DIFFERENTS ACTEURS RÔLES ET RESPONSABILITES

1 – LE GROUPE DE PILOTAGE DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Il est composé du directeur technique national de la fédération, assisté :

- d'un élu du bureau directeur fédéral ;
- du responsable national de l'arbitrage ;
- du responsable du haut-niveau ;
- du responsable de la commission fédérale d'organisation sportive.

Ce groupe de pilotage établit :

- le projet de dénomination des compétitions ;
- le projet de calendrier pour validation par le Président fédéral et le bureau directeur ;
- le projet de rédaction des règlements de compétition et d'arbitrage des compétitions.

Il assure ensuite la diffusion des informations réglementaires :

- Convocations comprenant les horaires des compétitions ;
- Tableaux d'inscriptions ;
- Règlements de la compétition ;
- Formulaires de demande de hors quota ;
- Calendriers au Ministère pour le contrôle anti-dopage ;

Le responsable de la commission fédérale d'organisation sportive constitue et conserve les dossiers des différentes compétitions nationales.

2 – LE PRESIDENT FEDERAL ET LE BUREAU

- Valident les règlements de compétitions et d'arbitrage ;
- Valident les dénominations des compétitions ;
- Valident les épreuves d'animation et leurs règlements spécifiques ;
- Valident le calendrier fédéral et les sites de déroulement des compétitions ;
- Déterminent le Cahier des Charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

D'autre part, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional ou départemental,
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale ou départementale,
- Open mondial, international, national, régional ou départemental.

3 – LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes ou les championnats du département, de la ligue, ou nationales les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité et qui doit contenir :
 - Deux timbres de licences minimum, dont celui de la saison en cours ;
 - Leur certificat médical de non-contre indication à la pratique en compétition ;
 - L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Un justificatif d'identité française ou un justificatif de naissance en France à partir de la catégorie MINIMES pour les championnats individuels de département, de ligue, de l'Inter-Région et de France.

Les compétiteurs doivent respecter le code de l'Ethique.

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux Compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans sélection préalable obligatoire. Dans un tel cas de figure, le licencié plaignant doit saisir le directeur technique national du refus de son club.

Les inscriptions doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates fixées pour chaque compétition publiées sur le site internet fédéral et sur les fiches d'inscription transmises aux clubs.

4 – LES CLUBS

Les dossiers d'inscriptions sont envoyés par les Clubs :

- Pour les Championnats et les coupes enfants, à la Ligue d'appartenance, ou au Département si ce dernier a décidé d'organiser des Championnats qualificatifs :
 - Inscriptions illimitées en individuel ;
 - Inscription limitée à une seule équipe par Club pour les championnats ;
 - **Inscriptions illimitées pour les équipes d'un même club, pour les coupes enfants.**
- Pour les Coupes Nationales, au siège de la Fédération :
 - Inscriptions illimitées en individuel.
 - Inscription limitée à une seule équipe par Club.

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de gérer correctement les tableaux des compétitions, il est perçu un droit d'engagement aux Coupes de France Technique et Combats, Nationales ou Zone Nord / Sud. Cette mesure ne concerne pas les Compétitions nationales Enfants. Ce droit d'engagement, réglé par le Club est à joindre au dossier d'inscription :

- Inscriptions individuelles : 4 euros par participant, non remboursable.
- Inscription de l'équipe : 12 euros par équipe, non remboursable.

5 – LES DEPARTEMENTS

Les Départements organisent les Championnats qualificatifs pour les Championnats de Ligues :

- Championnats Départementaux en Combats minimes /cadets / juniors /seniors ;
- Coupes Départementales Techniques et Combats des Poussins / Pupilles / Benjamins.

Ils organisent le cas échéant des compétitions par équipes et des championnats techniques.

Les départements valident toutes les demandes d'ENTENTES SPORTIVES, qui sont proposées par les Clubs qui n'ont pas la possibilité de présenter une équipe complète dans les compétitions départementales et jusqu'au niveau national.

6 – LES LIGUES

Les Ligues organisent les Championnats de Ligue qualificatifs pour les Championnats de France MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, et le cas échéant les OPEN des Interrégions.

Elles organisent aussi les Coupes de ligue des Poussins, et les compétitions Pupilles, Benjamins qui sont qualificatives pour les Coupes de France. : coupes de ligue et Open des Interrégions.

Les dossiers d'inscriptions aux Championnats de France sont envoyés par les Ligues au siège de la fédération et par les clubs à la Ligue organisatrice pour les Open des Inter-Régions.

La feuille d'engagement des compétiteurs sélectionnés doit être contresignée par le Président et le Directeur Technique de la Ligue. Ces signatures valent engagement de leur part pour certifier que tous les passeports sont bien en règle (licences, certificat médical, etc.).

7 – ADMINISTRATION DES COMPETITIONS

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les engagements des compétiteurs, envoyés soit par les Clubs (pour les Championnats, Coupes et Open), soit par les Départements (Championnats et Coupes enfants), soit par les ligues (Championnats de France, Coupes de ligue enfants, Open des Interrégions) ;
- Enregistre les compétiteurs, établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, le cas échéant au niveau national, en présence du Directeur du Haut Niveau et des équipes de France.
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du service de sécurité de l'accueil ;
- Procède à l'affichage des listes de compétiteurs avant la compétition, et des tableaux au cours du déroulement des compétitions ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles et des diplômes.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Envoie un exemplaire du dossier de la compétition aux destinataires obligés, selon les cas : Présidents des Ligues et Départements, D.T.L., Comité Directeur, Pôle France à Montpellier.
- Fait procéder s'il y a lieu au remboursement des déplacements des compétiteurs.

Au plan national, le responsable administratif désigné par la fédération est le responsable de la commission fédérale d'organisation sportive.

8 – L'ARBITRAGE

Le responsable fédéral de l'arbitrage gère la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un responsable de l'arbitrage peut assister au tirage au sort de chaque catégorie.

Les arbitres désignés supervisent en outre le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions.

Le non respect des arbitres qui officient durant la compétition doit faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au directeur technique national. Celui-ci saisit les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, et qui peuvent être des responsables ou professeurs de club, ou des parents des sportifs.

S'il le juge nécessaire, le directeur technique national peut demander au bureau fédéral la réunion d'une commission de discipline.

En tout état de cause, les pénalités peuvent constituer des sanctions à l'égard des personnes fautives, mais également à l'égard des clubs, qui peuvent se voir infliger une interdiction temporaire ou définitive d'inscrire leurs licenciés à des compétitions fédérales.

9 – LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le(s) médecin(s) délégué(s) et convoqués par le médecin fédéral.

10 – LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le responsable de la Communication de la Fédération en collaboration avec le Secrétaire Général, le Directeur du Haut Niveau et le DTN.

Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes.

Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

II – LES COMPETITIONS REGLES GENERALES

1 – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE : PHASES QUALIFICATIVES ET FINALES

Championnats individuels Katas et Combat

Les championnats se déroulent par élimination directe avec repêchages pour les 3èmes places. S'agissant de la compétition OPEN, elle se déroule par élimination directe sans repêchage.

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence, conformément aux termes des articles 20.1 et 20.3 de la réglementation de la WKF :

Extrait de la réglementation de la WKF - § 20.1

« Comme règle générale, si un compétiteur a représenté un pays dans une rencontre officielle de la WKF, il ne pourra pas représenter un autre pays aux Championnats du Monde »

Extrait de la réglementation de la WKF - § 20.3

« Un compétiteur ayant la double nationalité (une en vertu de la loi d'un pays, l'autre en vertu de la loi d'un autre pays), peut seulement représenter l'un ou l'autre des pays de son choix. Une fois que les deux pays ont été représentés, il faudra l'accord du Comité Exécutif de la WKF pour changer à nouveau ».

Pour participer, les compétiteurs doivent :

- avoir été sélectionnés dans les Championnats qualificatifs ;
- ou, être les champions de France en titre ;
- ou, être membre d'un collectif des équipes de France ayant à ce titre été convoqué par le Directeur du haut-niveau et des équipes de France le jour d'un championnat qualificatif ;
- ou, avoir déposé une demande de hors quotas qui a été acceptée par le DTN.

Championnats par équipes Katas et Combat

Les championnats se déroulent par élimination directe avec repêchages pour les 3èmes places.

Pour faire partie d'une équipe, les compétiteurs doivent tous être licenciés pour la saison, dans le même Club, excepté pour les équipes des Ententes Sportives dûment validées.

Pour participer à la phase finale du Championnat de France, l'équipe doit :

- avoir été sélectionnée dans les Championnats qualificatifs ;
- être l'équipe Championne de France en titre.

Le Club de l'équipe Championne de France en titre ne peut pas présenter une deuxième équipe.

L'équipe Championne de France en titre est donc qualifiée d'office, sauf si elle décide de participer au Championnat de Ligue.

2 – LES COUPES DE FRANCE

En individuel et en équipe

Sauf réglementation spécifique, les coupes se déroulent par élimination directe SANS repêchages pour les 3èmes places.

Une seule équipe par Club peut participer à la Coupe de France dans chaque catégorie.

3 – LES ENTENTES SPORTIVES

Des «Ententes Sportives» peuvent être constituées par deux Clubs d'un même département qui souhaitent associer leurs forces dans une compétition.

Quand deux Clubs constituent une Entente Sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison pour la même compétition, du niveau départemental au niveau national. Cependant, dans le cadre d'une autre compétition, un club peut inscrire des participants en son nom propre, voire au nom d'une autre entente sportive.

Les Ententes Sportives peuvent participer à tous les Championnats et Coupes, Techniques et Combats par équipe (excepté pour les Corps).

A chaque constitution d'une Entente Sportive, il faut déposer une demande sur un formulaire officiel (voir annexe 1) au Comité Départemental, qui après contrôle, la transmet au siège fédéral pour attribution d'un numéro correspondant à la création de l'Entente Sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la Saison.

Les Ententes Sportives de Corse et d'Outre mer peuvent associer plus que deux clubs.

4 – LES COMPETITEURS ETRANGERS

Les compétiteurs titulaires de deux licences collées sur leur passeport fédéral, mais n'ayant pas la nationalité française peuvent participer à toutes les compétitions ENFANTS et VETERANS, ainsi qu'aux autres Championnats et autres Coupes sous certaines conditions :

Coupes - épreuves individuelles masculines et féminines :

- Inscription autorisée.

Championnats et Coupes - épreuves par équipes masculines :

- Deux participants maximum.
- Un seul compétiteur peut faire partie de l'équipe combattante.

Championnats et Coupes - épreuves par équipes féminines :

- Une participante maximum.

5 – LES SURCLASSEMENTS

Les catégories d'âge sont déterminées pour la Saison Sportive.

COMBATS

Si le surclassement n'est pas autorisé de manière automatique et générale dans les compétitions individuelles, les fiches de chaque compétition précisent les cas de surclassement autorisés.

Les surclassements des juniors 2^{ème} année sont toujours autorisés en Coupes et Championnats.

Aux Coupes de zone de fin de saison, les surclassements sont autorisés dans toutes les catégories.

Par ailleurs, des surclassements nominatifs peuvent être décidés à l'initiative de la DTN.

Des surclassements sont toujours autorisés pour les compétitions par équipes.

KATAS

En principe, aucun surclassement n'est autorisé en individuel, sauf à l'initiative de la DTN (se reporter aux fiches de chaque compétition).

Le surclassement est possible en équipe, dans les conditions suivantes :

- Equipes SENIORS : Un/une ou deux JUNIORS peuvent être surclassé(e)s.

6 – L'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscriptions sont envoyés par les Clubs :

- Pour les Championnats, à la Ligue d'appartenance, ou au Département si ce dernier organise des Championnats qualificatifs ;
- Pour les Coupes Nationales, au siège de la Fédération.

Les dossiers d'inscriptions aux Championnats de France sont envoyés par les Ligues au siège de la fédération et par les clubs à la Ligue organisatrice pour les Inter-Régions.

La feuille d'engagement des compétiteurs sélectionnés doit être contresignée par le Président et le Directeur Technique de la Ligue. Ces signatures valent engagement de leur part pour certifier que tous les passeports sont bien en règle (licences, certificat médical, etc.).

III – LES COMPETITIONS LE DEROULEMENT

1 – LES INSCRIPTIONS

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard le jour de la date limite d'inscription. Cette date figure sur le programme et le dossier d'inscription de chaque compétition.

Tout compétiteur non licencié à cette date, ne pourra prétendre à participer à la compétition, même si sa demande de licence arrive entre la date limite d'inscription et la date de la compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

Sauf exception signalée, notamment s'agissant des compétitions dites d'animation, aucune inscription ne peut être prise sur place.

S'agissant du cas particulier de certaines compétitions Départementales ou de Ligues pour lesquelles il n'y a pas de date limite d'inscription parce qu'elles se font sur place, les compétiteurs ont l'obligation d'avoir leur licence enregistrée au siège de la fédération en principe au moins cinq jours, avant la compétition. Tout compétiteur non licencié à cette date ne pourra en principe prétendre participer à la compétition, même si sa demande de licence arrive pendant les cinq jours qui la précèdent.

Pour les autres compétitions, le respect de la date limite fixée par l'organisateur est impératif.

2 – LES QUALIFICATIONS

On ne peut participer à certaines compétitions qu'après s'être qualifié. Les règles de qualification varient en fonction des compétitions.

Si un qualifié ne peut se rendre à la compétition, pour une raison quelconque, il peut être remplacé, à l'initiative du directeur technique de ligue qui présente cette demande au directeur technique national. C'est à ce dernier que revient la décision finale.

Un combattant qualifié dans une catégorie de poids ne peut pas changer de catégorie.

Cependant, si lors de la pesée, le poids d'un **POUSSIN**, d'un **PUPILLE**, d'un **BENJAMIN**, ou d'un **MINIME** ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été sélectionné, ce compétiteur sera inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

3 – LES HORS QUOTAS

Une dérogation aux règles de qualification existe au travers de la demande de hors quotas.

Les demandes de dérogation pour les hors quotas sont présentées par les clubs sur le formulaire officiel (voir annexe 3), et transmises avec avis par les Ligues au DTN qui décide ou non de les valider.

Sur ce document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être précisée.

Les demandes de hors quotas doivent parvenir au siège fédéral deux semaines au plus tard, soit 14 jours avant le début de la compétition concernée.

4 – LE CONTROLE DES PASSEPORTS

La possession du passeport sportif est obligatoire.

Le contrôle des passeports est effectué sous le contrôle du responsable de la compétition.

Il doit contenir :

- les timbres de licences (collés sur le passeport) ;
- le certificat médical de non-contraindication à la pratique en compétition ;
- l'autorisation parentale pour les mineurs ;
- un justificatif d'identité française (passeport, carte d'identité) ou un justificatif de naissance en France à partir de la catégorie MINIMES pour les championnats de département, de ligue, de l'Inter-Région et de France.

Dans les compétitions individuelles : chaque compétiteur présente personnellement son passeport.

Dans les compétitions par équipes : le Capitaine présente tous les passeports de son équipe, ainsi qu'une feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant cette équipe.

5 – LA PESEE

La pesée est effectuée sous le contrôle du responsable de la compétition, avec des balances étalonnées.

Dans les cas limites de poids, les compétiteurs (trices) pourront être pesés(es) en sous-vêtements.

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, et supérieur au poids de la catégorie précédente.

6 – LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Après les opérations du contrôle des passeports et de la pesée, les compétiteurs vont confirmer leur présence aux tables prévues à cet effet.

Seuls peuvent participer, les combattants inscrits sur les listes officielles des participants qui sont :

- Les listes envoyées par les Département pour les Championnats de Ligue ;
- Les listes envoyées par les Ligues pour les Championnats Nationaux ;
- Les listes envoyées par les Ligues organisatrices des Inter-Régions ;
- Les listes envoyées par les Clubs pour les Coupes Nationales et les Inter-Régions.

7 – LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux, les arbitres et les entraîneurs régionaux, la tenue officielle et le badge sont de rigueur.

Tenues sportives

Pour tous les compétiteurs :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les combattants adultes, jeunes, enfants :

Protège dents/Gants rouges et gants bleus/Protège pieds-tibias rouges et protège pieds-tibias bleus ;

Pour les combattants Jeunes et adultes :

Plastron pour une combattante féminine Cadette Junior Sénior ;

Coquille pour un combattant masculin ;

Pour les compétiteurs Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes :

Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

8 – COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission fédérale d'organisation sportive sont chargés d'aller les informer dans les aires d'échauffement qui leur ont été attribuées, que leur passage est annoncé.

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

9 – CIRCULATION DES CADRES TECHNIQUES ET DES PROFESSEURS

Les cadres des équipes techniques régionales fédérales doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

Aux compétitions nationales, ils seront reçus par un membre de la commission fédérale sportive qui leur indique leurs sièges réservés.

Durant la compétition de leurs élèves, **les professeurs** doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs.